

# MAIRIE DE CHAMP SAINT PERE

## CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES ASSOCIATIONS

**Entre** Monsieur le Maire de la Commune de CHAMP SAINT PERE,  
D'une part,

**Et** : L'Association : .....  
Représentée par Mme ou Mr : .....  
En sa qualité de : .....  
Tél : ..... Adresse mail : .....  
D'autre part,

L'association sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle Polyvalente de CHAMP SAINT PERE,  
située rue du stade pour la période du : ..... au .....

**Pour les utilisations régulières, préciser ci-dessous les jours et les horaires**  
**(ex: tous les mercredis de 15h à 16 h30)**

.....  
.....

**Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :**

### **Utilisation des locaux :**

- La petite salle : .....
- La grande salle : .....
- La cuisine : .....
- La sono : .....

Ces locaux sont mis à disposition gratuitement pour les manifestations : ASSEMBLEE GENERALE,  
REUNION DE L'ASSOCIATION. Dans les autres cas le forfait communal sera appliqué.

En cas de perte des clés, le remplacement sera à la charge de L'Association.

L'Association s'engage à procéder au rangement des locaux.

L'Association sera responsable de la gestion de ses déchets et devra prévoir ses sacs jaunes  
(possibilité d'accès aux conteneurs.)

Toute programmation musicale devra se terminer au plus tard à 2 heures du matin.

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de L'Association est seule engagée.

En cas de bris de matériel ou dégradation des bâtiments, L'Association s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes .Une copie du contrat d'assurance au nom de l'association sera demandée.

Une caution de 500 euros sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels, et sera restitué dans les 10 jours suivant la manifestation

L'état des lieux et la remise des clés auront lieu le : ..... Heure : .....

Fait à CHAMP SAINT PERE, le

L'organisateur responsable,

Le Maire,